

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 4 juin 2002, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Renée Roy, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Diane Miron, représentante du Comité de parents.

**ABSENCES NOTIFIÉES :** mesdames et messieurs Suzanne Chartrand, Alain Langlois, Paul St-Onge et Francine Charbonneau.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Daniel Boudreau, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques et Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance. Il souhaite aussi la bienvenue à monsieur Daniel Boudreau, directeur du Service des ressources humaines.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-140-06-02** Il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2002 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 21 mai 2002.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1. Emprunt à long terme / émission d'obligations au montant de 16 088 000 \$
  - 6.2. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires avec la Ville de Beloeil
  - 6.3. Réseau de fibres optiques / état de situation
  - 6.4. Agrandissement de l'école Albert-Schweitzer / budget définitif

- 6.5. Agrandissement de l'école Albert-Schweitzer / devis pédagogique
- 6.6. Demande de construction d'une école / Ville d'Otterburn Park
- 6.7. Développement des écoles à vocation particulière et des projets particuliers
- 6.8. Démission pour retraite d'un hors cadre
- 6.9. Démission de cadres
- 6.10. Pavillon Saint-Basile / acquisition de terrain avec servitude
- 6.11. Réaménagement du bâtiment Richelieu Valley / état de situation
- 6.12. Amendements aux politiques conformément à la délégation de fonctions et de pouvoirs / adoption
- 6.13. Abrogation de politiques
- 6.14. Budget 2002-2003
- 6.15. Résolution du conseil d'établissement de l'école Pierre-Boucher / augmentation du temps d'enseignement dans les écoles
- 6.16. Répartition des services éducatifs entre les écoles
- 6.17. Plan d'effectif du personnel non-enseignant
- 6.18. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 6.19. Liste des actes d'établissement
- 6.20. Engagement d'un coordonnateur de l'adaptation scolaire.

7. Information :

- 7.1. Directive «Utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication de la Commission scolaire des Patriotes»
- 7.2. Politique d'encadrement des élèves / cadre de référence
- 7.3. Modalités de gestion du calendrier scolaire
- 7.4. Politique de l'adaptation scolaire / état de situation
- 7.5. Prix à des élèves
- 7.6. Reconnaissance du temps de travail des enseignants et des enseignantes / accord de principe.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 MAI 2002 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 21 MAI 2002**

**C-141-06-02**

Il est proposé par madame Luce Dechênes Damian d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2002 et le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 21 mai 2002 et ce, tel que rédigés.

Votent en faveur : 17  
 Votent contre : 0  
 S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

#### **4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE**

Le coût total de la réfection de la toiture de l'édifice Macdonald-Cartier est de 1,5 M\$ à 2 M\$ et peut être effectuée par section, en tenant compte des urgences.

#### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente la récipiendaire du Prix du mérite en enseignement SPEAQ 2001, madame Pamela Gunning, enseignante en anglais à l'école De Montarville. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, invite madame Gunning à s'avancer pour réclamer son prix.

La directrice de l'école de la Passerelle, madame Hélène Pilote, accompagnée par la présidente du conseil d'établissement de cette école, madame Lyne Courtemanche, remercient les membres du Conseil d'avoir accepté de modifier le calendrier scolaire. Elles profitent de l'occasion pour faire une brève présentation de l'école de la Passerelle.

Madame Monique Ratté, directrice de l'école secondaire Ozias-Leduc et madame Sylvie Desmarais, présidente du conseil d'établissement présentent une démarche de réflexion ainsi qu'une prise de position par l'équipe-école et les membres du conseil d'établissement face à l'arrivée de l'École d'éducation internationale sur leur territoire. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, se dit enchanté du positivisme qui se dégage de leur démarche et des résultats anticipés.

Madame Louise Gauthier, du Service de l'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire au secondaire, accompagnée de quelques membres de l'équipe qu'elle représente, fait état des préoccupations des animatrices et animateurs compte tenu des orientations mises de l'avant pour ce service complémentaire à compter de l'année 2002-2003.

Monsieur Alain Forand, président de la Conférence de pastorale scolaire, se dit inquiet et il affirme que la situation actuelle est alarmante.

Monsieur Réal Houde, citoyen de la région, fait lecture de ses réflexions et se questionne aussi face au dossier de l'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire au secondaire.

Par la suite, le président, la directrice générale et le directeur du Service des ressources éducatives apportent certaines précisions et donnent un aperçu de l'évolution du dossier susmentionné.

#### **6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :**

##### **6.1 Emprunt à long terme / émission d'obligations au montant de 16 088 000 \$**

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution n° C-098-03-02 adoptée le 5 mars 2002, le Conseil des Commissaires de la Commission scolaires des Patriotes (la « commission scolaire ») a décrété un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de quarante-six millions quatre-vingt-neuf mille dollars (46 089 000 \$) par voie, entre autres, d'émission d'obligations ;

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution n° C-133-05-02 adoptée le 7 mai 2002, le Conseil des Commissaires a été autorisé à emprunter un montant de trente millions de dollars (30 000 000 \$) par voie d'émission d'obligations Série 1A aux termes d'une convention de fiducie principale conclue le 10 mai 2002 entre la commission scolaire et Trust Banque Nationale Inc. ;

ATTENDU qu'un emprunt au montant de seize millions quatre-vingt-huit mille dollars (16 088 000 \$) a été placé par la ministre des Finances par voie d'une émission d'obligations Série 2A;

ATTENDU que le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt par voie d'obligations Série 2A ;

**C-142-06-02** EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ MC NICOLL :

- 1- QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter immédiatement un montant de seize millions quatre-vingt-huit mille dollars (16 088 000 \$) par voie d'émission d'obligations Série 2A (les « obligations »);
- 2- QUE la commission scolaire soit autorisée, aux fins de cet emprunt, à créer, émettre, vendre et livrer les obligations;
- 3- QUE les obligations soient représentées par un certificat global entièrement nominatif pour chaque tranche d'obligations, chacun étant immatriculé au nom de CDS & CO à titre de propriétaire pour compte de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ») et déposé auprès de CDS à son bureau de Montréal, au bénéfice des porteurs non-inscrits des obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- 4- QUE les obligations soient payables, en capital, pour les obligations représentées par les certificats d'obligations s'il en était, sur présentation et remise du certificat d'obligation concerné à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, au choix du porteur inscrit et, pour ce qui est du paiement des intérêts semestriels, par la société de fiducie de la façon stipulée aux certificats d'obligations;
- 5- QUE les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient signés, au nom de la commission scolaire, par l'un ou l'autre du président, de la directrice générale, du directeur général adjoint, de la secrétaire générale et du directeur du Service des ressources financières, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement; ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; que les certificats globaux et les certificats d'obligations, s'il en était, comportent de plus un certificat de la société de fiducie ci-après désignée, sous la signature manuscrite de l'un de ses représentants autorisés;
- 6- QUE les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient rédigés en la forme, portent les numéros d'ordre et comportent les énonciations, non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, que détermineront les représentants de la commission scolaire qui les signeront;
- 7- QUE la commission scolaire approuve, pour le reste, les modalités des obligations qui paraissent à l'Annexe ACC-025-06-02 pour en faire partie intégrante;
- 8- QUE le Trust Banque Nationale Inc., société de fiducie ayant une place d'affaires à Montréal, soit désignée à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations;

- 9- QUE la désignation de Me Marc Rochefort de Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, de Montréal, pour agir comme conseiller juridique pour préparer et réviser la documentation pertinente et pour émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et l'émission des obligations, faite par la ministre des Finances du Québec, soit approuvée;
- 10- QUE la ministre des Finances du Québec soit autorisée à désigner un imprimeur pour imprimer les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux;
- 11- QUE l'émission d'une circulaire d'offre relative à ces obligations soit autorisée;
- 12- QU'une fiducie d'utilité privée soit constituée par la commission scolaire au bénéfice des porteurs d'obligations et que la société de fiducie précitée soit chargée de veiller à l'affectation de la créance visée ci-dessous, à l'administration du patrimoine fiduciaire et à l'application de la convention de fiducie supplémentaire;
- 13- QUE les obligations soient garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour la commission scolaire la subvention qui sera accordée à la commission scolaire par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts étant entendu que ni la commission scolaire ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès de la ministre des Finances du Québec pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par la ministre des Finances du Québec avant le 7 juin 2006 pour 1 072 000 \$ et avant le 7 juin 2008 pour 2 766 000 \$;
- 14- QUE le projet de convention de fiducie supplémentaire annexé au procès-verbal de cette assemblée soit approuvé et que le président et la directrice générale soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de fiducie supplémentaire à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le prix de vente des obligations, à en donner bonne et valable quittance, et à poser tous actes et à signer tous autres documents qu'ils jugeront, dans leur seule discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
- 15- QUE ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à CDS ou le cas échéant selon les instructions de CDS;
- 16- QUE, sous réserve de l'obtention des autorisations requises du ministre de l'Éducation du Québec et de l'octroi par ce dernier de la subvention requise pour payer les obligations en capital et intérêts, la vente des obligations faite par le ministère des Finances du Québec à titre de mandataire de la commission scolaire, à Financière Banque Nationale, à titre de mandataire du groupe de preneurs fermes composé de Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion Valeurs mobilières Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux Inc. et La Corporation Canaccord Capital et représenté par Financière Banque Nationale Inc., au prix de 98,48 % pour une valeur nominale de 5 900 000 \$ venant à échéance le 7 juin 2006 et au prix de 98,29 % pour une valeur nominale de 10 188 000 \$ venant à échéance le 7 juin 2008 avec, en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant, soit ratifiée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires avec la Ville de Beloeil**

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Beloeil ;

Considérant l'approbation des conseils d'établissement des écoles Jolivent, Le Petit-Bonheur, le Tournesol, Saint-Mathieu et secondaire Polybel ;

Considérant la résolution C-046-10-01 ;

**C-143-06-02** Il est proposé par madame Louise Legault-Choquette d'adopter le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Beloeil, lequel est déposé à l'annexe ACC-026-06-02 et fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que soient radiés les montants non exigés en vertu de la résolution C-046-10-01 ;

Que la Commission scolaire partage les revenus entre le Service des ressources matérielles et l'école au prorata des dépenses assumées par chacun ;

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document après la réception de l'acceptation du Conseil municipal de la Ville de Beloeil.

Votent en faveur : 17  
Vote contre : 0  
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

## **6.3 Réseau de fibres optiques / état de situation**

Le directeur du Service des ressources informatiques, monsieur Daniel Grisé, présente le dossier susmentionné.

Les membres se disent favorables à débiter le déploiement du réseau immédiatement et à continuer les démarches auprès des MRC et municipalités.

## **6.4 Agrandissement de l'école Albert-Schweitzer / budget définitif**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la subvention reçue du ministère de l'Éducation ;

Considérant que la réfection du système d'alarme-incendie et du système d'intercommunication de l'école fait partie des projets d'investissement pour 2002-2003 adoptés par le Conseil des commissaires ;

Considérant les soumissions reçues ;

**C-144-06-02** Il est proposé par monsieur Yves Ballard :

- de réserver un montant total de 788 627 \$ pour réaliser le projet d'agrandissement de l'école Albert-Schweitzer ;
- de répartir ce montant de la façon suivante :
  - subvention du ministère à la mesure «Allocation supplémentaire d'investissements dans le cadre de la diminution du nombre moyen d'élèves par classe à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire» de 705 000 \$ ;
  - 83 627 \$ à même le budget d'investissement 2002-2003 adopté par la Commission.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.5 Agrandissement de l'école Albert-Schweitzer / devis pédagogique**

Le président du Comité spécial sur l'agrandissement de l'école Albert-Schweitzer, monsieur Yves Ballard, présente le rapport de ce comité spécial chargé d'élaborer un concept en vue de cet agrandissement ainsi que le devis pédagogique en cause.

#### **6.6 Demande de construction d'une école / Ville d'Otterburn Park**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

#### **6.7 Développement des écoles à vocation particulière et des projets particuliers**

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné.

Les membres du Conseil confirment les orientations proposées face à ce dossier.

#### **6.8 Démission pour retraite d'un hors cadre**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de monsieur Serge Dubé;

**C-145-06-02** Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll de prendre acte de la démission pour retraite de monsieur Serge Dubé, directeur général adjoint, dont la dernière journée de travail sera le 20 décembre 2002.

Que les conditions du départ de monsieur Dubé soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.9 Démission de cadres**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de madame Carole Blouin;

**C-146-06-02** Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de prendre acte de la démission de madame Carole Blouin qui sera effective le 30 juin 2002.

Que les conditions du départ de madame Blouin soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de madame Carmen Poirier;

**C-147-06-02** Il est proposé par madame Line Tessier de prendre acte de la démission de madame Carmen Poirier qui sera effective le 31 juillet 2002.

Que les conditions du départ de madame Poirier soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.10 Pavillon Saint-Basile / acquisition de terrain avec servitude**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la nécessité d'aménager un stationnement pour améliorer la sécurité des élèves du secteur ;

Considérant la réglementation en vigueur ;

Considérant la proposition de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;

**C-148-06-02** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

- d'acquérir de la Ville de Saint-Basile-le-Grand une bande gazonnée de trois mètres pour la somme de 1,00 \$ en y greffant une servitude de non-construction pour la Commission scolaire, avec le droit pour la Ville d'y implanter toute structure ou infrastructure municipale incluant les travaux d'aménagement paysager ;
- que la Commission scolaire s'engage à ne pas revendre cette parcelle avant de l'avoir offerte à la Ville pour un montant de 1,00 \$ ;
- que cette servitude soit d'une durée de 25 ans ;
- que les frais reliés à cette transaction soient assumés par la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;
- et d'autoriser le président et la directrice générale à signer les documents s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.11 Réaménagement du bâtiment Richelieu Valley / état de situation**

La directrice générale, madame Ginette Jacques et le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présentent les faits saillants qui ont caractérisé les derniers développements dans ce dossier.



### **6.12 Amendements aux politiques conformément à la délégation de fonctions et de pouvoirs / adoption**

La secrétaire générale présente le dossier susmentionné.

Considérant les règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur depuis le 11 mars 2001;

Considérant la nécessité de procéder à la concordance de nos écrits de gestion afin qu'ils soient conformes aux règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs;

**C-149-06-02** Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'amender les politiques suivantes :

- Politique relative à l'approvisionnement
- Politique relative à la révision d'une décision
- Politique relative au transport des élèves.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.13 Abrogation de politiques**

Considérant l'existence des politiques suivantes :

- Politique d'hygiène, de santé et de salubrité relative au service de repas complets préparés sur place ou à l'extérieur (ex-C.S. Mont-Fort)
- Politique alimentaire (ex-C.S. de l'Argile-Bleue)

Considérant l'impossibilité de les appliquer dans leur milieu ;

Considérant qu'après analyse, la Commission considère qu'un cadre de référence en matière d'hygiène, de santé et de salubrité relativement au service de repas préparés sur place ou à l'extérieur assurerait la protection du personnel et des élèves de la Commission scolaire des Patriotes et lui permettrait de respecter ses obligations ;

**C-150-06-02** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'abroger ces deux politiques.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.14 Budget 2002-2003**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

### **6.15 Résolution du conseil d'établissement de l'école Pierre-Boucher / augmentation du temps d'enseignement dans les écoles**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

### **6.16 Répartition des services éducatifs entre les écoles**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

### **6.17 Plan d'effectif du personnel non-enseignant**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

### **6.18 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

### **6.19 Liste des actes d'établissement**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

### **6.20 Engagement d'un coordonnateur de l'adaptation scolaire**

Considérant l'orientation du Conseil des commissaires de combler un poste de coordonnateur de l'adaptation scolaire;

Considérant le profil recherché pour ce poste;

Considérant les étapes franchies par le comité de sélection;

Considérant la recommandation unanime du comité de sélection;

**C-151-06-02** Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll de procéder à l'engagement de monsieur Jean-Louis Tousignant au poste de coordonnateur de l'adaptation scolaire, à compter du 7 août 2002.

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au décret gouvernemental régissant les administrateurs scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. INFORMATION :**

### **7.1 Directive «Utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication de la Commission scolaire des Patriotes»**

Le directeur du Service des ressources informatiques, monsieur Daniel Grisé, présente la directive ci-haut mentionnée. Celle-ci indique les règles à suivre afin de permettre une utilisation conforme à la légalité et dans le respect de certaines normes.

### **7.2 Politique d'encadrement des élèves / cadre de référence**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

### **7.3 Modalités de gestion du calendrier scolaire**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

### **7.4 Politique de l'adaptation scolaire / état de situation**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

## **7.5 Prix à des élèves**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, souligne la remise de deux prix d'excellence remis à des élèves de notre Commission scolaire :

- bourse d'excellence remise à Étienne Désilets, élève de cinquième secondaire à l'école secondaire Polybel, par l'Adigeecs, lors de son congrès annuel en mai dernier;
- prix du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec décerné à madame Guylaine Hayez, du Centre de formation professionnelle, pour un concours international favorisant la maîtrise du français des affaires.

**C-152-06-02** Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll que des félicitations soient adressées aux élèves ci-haut nommés pour leur décoration respective.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7.6 Reconnaissance du temps de travail des enseignants et des enseignantes / accord de principe**

Ce sujet est reporté au 18 juin prochain.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

## **10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Il est notamment question des sujets suivants :

- nouvelle formule d'anglais intensif à l'école Père-Marquette
- conférence de presse à l'école secondaire De Mortagne / projet «Envolée de paix»
- qualité du spectacle «Cats» / école Aux-Quatre-Vents
- hommages à monsieur Clément Page.

## **11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**C-153-06-02** À 23 heures, il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'ajourner la présente séance au mardi, 18 juin 2002, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

président

---

secrétaire générale

SS/ag